

**PROCES-VERBAL DU 1^{ER} CONSEIL D'ECOLE
MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 - ECOLE DE LOUBEYRAT**

	Invités présents	Excusés
Enseignants	Mmes Barthès, Bastide, Calimé, Chatard, , Denis & Gaillard, M Lénat	Cloarec
Municipalité	Mme Caudrelier, M Blanc	
IEN*		M Cheminal
Représentants de parents d'élèves	Mmes Bousset, Cavaleiro, , Herault, Lattard & Touret	Mme Cheminot, M Lacroix
ATSEM & personnel municipal	Mme Michel	Mmes Chambaudie & Fernandes
Communauté de communes	Mme Taillandier (référente)	
Autres invités		Mmes Cariat & Roullaud (RASED)

*IEN : Inspecteur de l'éducation nationale

Rappel de l'adresse du site internet de l'école :

<https://sitesecoles63.ac-clermont.fr/0630485k>

1 - ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

> Etablir et voter le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

> Participer à l'élaboration et adopter le projet d'école.

> Donner son avis sur les questions relatives à la vie de l'école : actions pédagogiques et éducatives - utilisation des moyens alloués à l'école - conditions d'intégration des enfants handicapés - activités périscolaires - restauration scolaire - l'hygiène scolaire - protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire - respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République...

Donner son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Définir le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école transmet aux membres du conseil d'école un bilan, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Le conseil d'école peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au DASEN*, après avis de l'IEN*. Si celui-ci est différent de celui du maire, l'IEN met en place une concertation qui doit permettre de rapprocher les deux projets. Au final, c'est le DASEN qui choisit l'organisation du temps scolaire des écoles concernées.

*DASEN : Directeur administratif des services de l'éducation nationale (Inspecteur d'académie)

*IEN : Inspecteur de l'éducation nationale

2- ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

- > Près de 73% de participation (62% l'année dernière). Vote uniquement par correspondance.
- > Mise en œuvre du vote lourde (temps et matériel)
- > Très bonne chose que l'Education nationale autorise le vote en ligne, sous la responsabilité du directeur d'école (modalités, sécurité, confidentialité...), mais regrettable qu'elle ne propose aucun outil pour le mettre en œuvre.
- > Unique liste de candidats a donc été élue : CAVALEIRO Charlène - CHEMINOT Marine - HERAULT Virginie - LACROIX Julien - LATTARD Delphine - TOURET Julie - BOUSSET Audrey
- > Création d'un trombinoscope qui sera communiqué aux familles
- > Adresse mail de contact

parentselevesecoleloubeyrat@gmail.com

3- REGLEMENT INTERIEUR

> Aucune modification n'est proposée par le Conseil d'école.

> Le règlement intérieur est consultable auprès du directeur et sur le site internet de l'école.

Le conseil d'école a validé le maintien du règlement intérieur actuel.

4- ORGANISATION ET VIE DE L'ECOLE

Effectif

> 137 élèves au 19/10/2022, contre 138 à la rentrée 2021.

	École	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Nombre d'élèves	137	15	12	17	20	18	20	17	18

Ecole, classes, enseignants

> 8 enseignants pour 6 classes : Mme Barthès & Mme Denis (PS-MS, 22), Mme Cloarec (MS-GS, 22), Mme Gaillard (CP, 20), Mme Bastide (CE1-CE2, 24), M Lénat & Mme Calimé (CE2-CM1, 25), Mme Chatard (CM1-CM2, 24)

> M Lénat assure la direction de l'école (dans son bureau les vendredis + 14 mardis dans l'année)

Explication : amélioration du temps de décharge de direction → de 1/4 à 1/3. Mme Gaillard le remplace en cas d'absence.

Personnel ATSEM Les deux classes de maternelle disposent d'une ATSEM sur tout le temps scolaire.

Répartition des ATSEM :

PS-MS → Hélène Michel

MS-GS → Brigitte Chambaudie (lundi-mardi-mercredi) + Alcina Fernandes (jeudi-vendredi)

APC

> Organisation inchangée. APC proposées et encadrées par les enseignants.

→ remédier à des difficultés scolaires

→ activités d'enseignement en lien avec le projet d'école.

> Lundi, mardi, ou vendredi de 13h20 à 13h50.

> Temps scolaire non obligatoire, donc soumis à l'autorisation des parents.

Projets et sorties pour l'année

Effectués ou en cours

> Projet du conseil départemental « Ouvrez, ouvrez les livres aux bébés », relayé par la médiathèque de Manzat à l'école de Loubeyrat : lecture d'albums en compétition + vote pour élire l'album de l'année (offert par le département lors des naissances 2023) → Venue de Christine VOYER dans les deux classes de maternelle + CP le vendredi 30/09.

> Sport : cycle piscine (9 séances) → CP & CE2-CM1

> Médiathèque de loubeyrat → CE1-CE2 & CM1-CM2

> Participation au prix de littérature des Incorruptibles : PS-MS, CE2-CM1

> Photos de classe → Seront refaites au printemps

> Valorisation du potager : cuisine et vente de soupe ! → CP & MS-GS. Merci aux familles qui ont donné des légumes supplémentaires

> Valorisation du potager : cuisine confiture de tomates vertes pour vente ! → PS-MS

> Visites des haies communales et cueillette de fruits → plusieurs classes

> ATE (Aire Terrestre Educative) → CM1-CM2

Avec l'accompagnement du CEN (Conservatoire des Espaces Naturels - Kevin CONHIL) et la collaboration de la commune de Loubeyrat, le projet de mise en place d'une ATE est lancé. Le premier Conseil de la terre (organe démocratique géré par les élèves) a eu lieu et a permis le choix d'une parcelle communale à côté du terrain de foot. Une expertise scientifique de cette zone sera faite par les élèves afin de décider d'une orientation que le conseil de la terre souhaitera donner à cette ATE. En plus d'une analyse scientifique poussée, ce travail touche toutes les disciplines. Toutes les décisions sont prises de manière collaborative et concertée. L'intégration d'élèves d'autres classes se fera progressivement dans un esprit de transmission. L'ATE doit devenir une "extension" (une "classe" extérieure supplémentaire) de l'école sur le long terme, donc un lieu d'apprentissages.

> Nouvelle candidature pour la labellisation académique E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable)

A venir

> Déplacements au gymnase de Manzat.

> Ecole des sciences : Période 5

PS-MS, MS-GS & CP → La chimie des couleurs

CM1-CM2 → Les robots

> Sorties à la médiathèque de Loubeyrat pour toutes les classes

> Médiathèque de Manzat pour les classes de PS-MS et CP (dates non fixées)

> Comb'images (projet culturel), financé par le SMAD des Combrailles et ses partenaires.

CE1-CE2 → danss hip-hop et/ou traditionnelle et écriture de chanson (en lien avec l'EHPAD de Loubeyrat)

> Préservation des sols (projet scientifique)

CE2-CM1 → en partenariat avec l'école des sciences et la fondation DUVAL

> Un berger dans mon école (projet EDD pluridisciplinaire), organisé et financé par le syndicat mixte du Parc régional des Volcans d'Auvergne.

PS-MS, MS-GS & CP → en partenariat avec un éleveur ovin

> Fresque du climat (projet scientifique et citoyen)

CE2-CM1 & CM1-CM2 → atelier mené avec l'aide de l'association Combrailles Durables

> Spectacles à La Passerelle courant janvier : 2 classes de maternelle et 2 classe d'élémentaire (non déterminées)

Organisation spécifique de certains enseignements

> Echange de service entre Mme CHATARD et M LENAT : enseignement de l'histoire/temps et des sciences → Les enseignants se déplacent, pas les élèves.

> Enseignement musical : Emmanuel Falvard intervient dans toutes les classes pour 18 semaines cette année scolaire :

→ Éducation musicale : 30'/classe

→ Chant/chorale : 30'/ classe à partir du CP

Evaluations nationales

> Réalisées en septembre pour tous les élèves de CP et de CE1, avec l'aide de Mme Cariat (RASED) pour les exercices de passation individuelle.

> Regard prudent de l'équipe enseignante sur cet outil, qui peut donner des indications mais qui ne peut se substituer aux observations et évaluations habituelles (exercices inadaptés, copie...).

> Communication spécifique aux familles si les enseignants le jugent nécessaire.

Absentéisme

> Rappel pour le jour de l'absence : appel ou message à l'école + annulation cantine

> Justifier par un mot dans le cahier de liaison au retour de l'enfant.

- > Prévenir via le cahier de liaison pour toute absence anticipée.
- > Les absences pour convenance personnelle ne peuvent être tolérées.

Sieste PS

La sieste, juste après le déjeuner, est proposée de manière systématique à tous les élèves de PS.

5- PERISCOLAIRE

Restauration scolaire

- > Service communautaire (communauté de communes Combrailles Sioule et Morge)
- > Rappel des horaires de la pause méridienne
 - Remise des enfants aux familles à 12h
 - Ouverture du portail de 13h15 à 13h20 **uniquement pour les élèves des APC et pour les élèves de PS revenant pour la sieste.**
 - Ouverture du portail de 13h45 à 13h55 (13h20-13h30 le jeudi)
 - Mercredi : possibilité de récupérer les enfants après le déjeuner, jusqu'à 13h30
- > En cas d'absence d'un élève pour maladie : téléphoner à l'école avant 8h30 au 09.61.02.73.34 ou par mail (loubeyrat.ecole@gmail.com)
- > Nouvelle organisation → 3 services

12h : maternelle - réfectoire "du haut"

12h : 1^{er} service élémentaire (actuellement CP & CM1-CM2) - réfectoire du bas

12h45 : 2^{ème} service élémentaire (actuellement CE1-CE2 & CE2-CM1) - réfectoire du bas

Tables de 8 élèves

> Responsabilisation d'élèves (2/table) pour le service et le débarrassage en élémentaire : ils vont chercher les plats, servent les camarades, demandent lesquels en veulent plus pour aller remplir les plats (1 ou plusieurs fois, jusqu'à épuisement des plats), guident le débarrassage.

> Tous les élèves ont l'habitude de gouter tous les plats (toute petite portion), et peuvent généralement se resservir quasiment à volonté.

> Il arrive régulièrement que des plats (fromage, fruits, desserts) soient servis en variété (plusieurs variétés à chaque table). Les élèves ne mangent donc pas forcément le même, et s'entendent donc sur le choix.

Travaux d'insonorisation financés par la commune de Loubeyrat.

M Le Maire précise que la convention de mise à disposition des salles communales pour le service restauration scolaire (compétence transférée à CSM) va être mise à jour afin d'intégrer le gymnase qui fait aujourd'hui office de réfectoire.

La commune avait budgétré des travaux acoustiques dans certaines salles de l'école et fait une demande de subvention pour ces travaux qui a été acceptée à la hauteur de 50%...

Mais que le "comptable public" ne pourra prendre en compte cette dépense communale en ce qui concerne les salles transférées au titre de la compétence "restauration scolaire" (selon les règles de comptabilité publique).

La commune réalisera donc les travaux acoustiques dans la salle pluriactivité.

La décision de faire les travaux acoustiques dans les réfectoires appartient maintenant à CSM au titre de la compétence « restauration scolaire »...

Remontée des représentants de parents d'élèves

Restauration scolaire : suite à la mise en place du nouveau service, des enfants expriment avoir encore faim après le repas. Cette nouvelle organisation interroge plusieurs parents.

Précisions communiquées par Florence Sannajust, responsable des cuisines.

- Nous sommes astreints par la loi Egalim qui nous impose la mise en place d'un diagnostic obligatoire pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, par exemple, plutôt que de commander des desserts individuels, nous commandons des seaux de yaourt en 5 ou 10 litres, et les parts sont distribuées le jour même. Nous redonnons les jours suivants l'excédent qui n'a pas été consommé suivant les effectifs.

- Nous fonctionnons à 100% en bio en couplant le plus possible avec des produits locaux. Ainsi, par exemple, il n'y a pas de notion de calibre de fruits et légumes en bio, voilà pourquoi nous mettons des demi-fruits lorsqu'ils sont gros. Le bio nous impose également de commander suffisamment à l'avance, et nous ne sommes pas toujours livrés des produits commandés (en qualité ou quantité, suivant les conditions météorologiques et les contraintes inhérentes à la culture bio). Le menu initial peut alors être légèrement modifié. Le bio impose aussi un meilleur respect de la saisonnalité.

- Concernant les grammages, les menus sont élaborés et pesés pour donner une quantité correspondant aux recommandations du Gemrcn (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition). Il y a presque toujours une repasse, et, souvent, un retour en cuisine d'une quantité (parfois non négligeable) d'aliments. Si un enfant mange le menu entier proposé, il devrait ressortir de table sans avoir faim.

Relevé des échanges

> La nouvelle organisation demande un apprentissage : servir équitablement, débarrasser, gouter, gagner en autonomie...

> L'équipe enseignante a consacré une partie de son temps pour cet apprentissage : 1 enseignant/service durant toute la période 1, puis chaque semaine de rentrée de vacances.

> Les interrogations de certaines familles, s'entendent complètement, mais doivent être rassurées car tous les enfants mangent largement à leur faim.

> Malgré les incitations à gouter, il arrive que des enfants mangent peu, parce qu'ils "n'aiment pas".

> Les responsables de table prennent leur rôle très au sérieux et, s'il y a eu des problèmes de services inéquitables, ils ont été exceptionnels et compensés par la repasse.

> La plupart du temps, il y a plusieurs repasses possibles. Certains élèves se resservent, très souvent, jusqu'à 4 ou 5 fois. Ils mangent alors bien plus que le grammage réglementaire.

- > Les élèves sont régulièrement interrogés en fin de repas sur ce qu'ils ont aimé ou pas (nouvelles recettes notamment), sur leur ressenti des quantités.
 - > Il convient d'être vigilent sur les élèves qui mangent peu, mais ce sont souvent des enfants qui mangent peu à la maison aussi.
 - > Pour les élèves qui ont le sentiment de moins manger, le conseil d'école est d'accord pour dire que les adultes encadrants sont là pour amener les enfants à la raison. Même s'il ressent avoir encore faim, l'adulte doit veiller à ce qu'un élève qui s'est déjà resservi plusieurs fois de plusieurs plats de mange pas démesurément.
 - > Certains plats sont servis de manière variés. Comme à la maison, les enfants sont donc amenés à se répartir ces plats (fromages, fruits), selon leurs goûts et pour que tous soient satisfaits. C'est un moment important de vie en groupe. Il y en a toujours en réserve pour les enfants pas satisfaits.
 - > Lorsque des restes d'aliments, non servis en table, retournent en cuisine (ce qui arrive presque tous les jours) car plus personne n'en voulait, ils peuvent être resservis le lendemain, en plus du menu prévu. La quantité ne permet en principe de les servir qu'à quelques tables, et non à toutes. Le conseil d'école est d'accord sur le fait que la frustration qui peut être ressentie par des élèves qui ne "profitent" pas de ces restes peut se comprendre à leur âge, mais apprendre à la gérer est une étape dans leur développement. Le plus important est d'éviter le gaspillage de ces "restes".
 - > Le départ de Chantal ESPAGNOL a été plutôt rapide (demande de mutation en fin d'année), avec une volonté des élus de la libérer de ses fonctions à Loubejac pour lui permettre de débuter son nouveau travail.
 - > Les élus doivent prendre en compte des contraintes (restrictions médicale ou organisationnelles) pour certains personnels.
 - > Le choix (en concertation avec le personnel municipal affecté à l'école) a été fait de concentrer leur temps de travail avec les élèves/enfants.
 - > Le ménage de l'école (sauf "gros" ménage de vacances) a été confié à une entreprise extérieure
 - > Dans ces conditions, aucun agent supplémentaire n'a été engagé (nécessité de l'équilibre budgétaire)
 - > Les élus (et le personnel municipal affecté à l'école) ont choisi cette organisation pensant qu'elle était la plus adaptée.
 - > Aussi, la situation actuelle (absence de Brigitte CHAMBAUDIE) est exceptionnelle.
 - > Les élus tiennent à ce que le tarif de garderie (faible) reste comme il est actuellement. Une embauche, en plus d'une entreprise extérieure pour le ménage, permettrait forcément plus de souplesse, mais aurait obligatoirement une incidence sur le budget communal, donc indirectement sur le tarif de la garderie.

Garderie

- > Service communal (Loubeyrat)
 - > Rappel des horaires
 - Matin : 7h15 - 8h35
 - Soir : 16h30 - 18h30
 - > La garderie a regagné sa salle dédiée, ce qui permet d'installer un aménagement de manière durable.
 - > Fiche d'inscription et de facturation à rendre, même pour les familles qui utilisent peu ou pas le service de garderie.
 - > Rappel d'éléments du point n°5 du règlement intérieur de la garderie
 - Pour des raisons de sécurité, les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à la porte de la garderie.
 - Les enfants ne peuvent être remis qu'aux parents ou aux personnes désignées (sur la fiche d'inscription à la garderie)
 - Un enfant ne peut quitter seul la garderie
 - gère la garderie → cela a en fait toujours été ainsi.
 - > En cas de nouvelle absence d'un personnel, un mode d'organisation a été décidé pour qu'il n'y ait plus d'incidence, ni sur le temps de classe ni sur le temps périscolaire (garderie)
 - > Jusqu'à 1 semaine d'absence → les autres personnels compensent l'absence (plus d'heures de travail)
 - > Au-delà, recours à une agence d'interim
 - > Le recours à une habitante de Loubeyrat, qui a des compétences dans l'encadrement et l'enfance, et des disponibilités à quelques moments de la semaine, est aussi à l'étude.

Remontée des représentants de parents d'élèves

Horaires de garderie : la réduction des horaires de garderie est particulièrement pénalisante pour des parents. Quelles améliorations proposer? Suite au départ de Chantal, le recrutement d'1 ATSEM est-il prévu?

Le Maire a donné plusieurs explications.

- Le départ de Chantal ESPAGNOL a été plutôt rapide (demande de mutation en fin d'année), avec une volonté des élus de la libérer de ses fonctions à Loubeyrat pour lui permettre de débuter son nouveau travail.
 - Les élus doivent prendre en compte des contraintes (restrictions médicale ou organisationnelles) pour certains personnels.
 - Le choix (en concertation avec le personnel municipal affecté à l'école) a été fait de concentrer leur temps de travail avec les élèves/enfants.
 - Le ménage de l'école (sauf "gros" ménage de vacances) a été confié à une entreprise extérieure
 - Dans ces conditions, aucun agent supplémentaire n'a été engagé (nécessité de l'équilibre budgétaire)
 - Les élus (et le personnel municipal affecté à l'école) ont choisi cette organisation pensant qu'elle était la plus adaptée.
 - Aussi, la situation actuelle (absence de Brigitte CHAMBAUDIE) est exceptionnelle.
 - Les élus tiennent à ce que le tarif de garderie (faible) reste comme il est actuellement. Une embauche, en plus d'une entreprise extérieure pour le ménage, permettrait forcément plus de souplesse, mais aurait obligatoirement une incidence sur le budget communal, donc indirectement sur le tarif de la garderie.

Relevé des échanges

- > *Crainte que la problématique actuelle ne se répète*
 - > *Questionnement sur le fait que, de 7h15 à 8h puis de 17h30 à 18h30, une seule personne gère la garderie → cela a en fait toujours été ainsi.*
 - > *En cas de nouvelle absence d'un personnel, un mode d'organisation a été décidé pour qu'il n'y ait plus d'incidence, ni sur le temps de classe ni sur le temps périscolaire (garderie)*
 - > *Jusqu'à 1 semaine d'absence → les autres personnels compensent l'absence (plus d'heures de travail)*
 - > *Au-delà, recours à une agence d'interim*
 - > *Le recours à une habitante de Loubeyrat, qui a des compétences dans l'encadrement et l'enfance, et des disponibilités à quelques moments de la semaine, est aussi à l'étude.*

TAF

- > Service communautaire (communauté de communes Combrailles Sioule et Morge)
 - > Rappel des horaires
13h30-15h puis 15h10-16h30

Possibilité de déposer ou récupérer les enfants uniquement de 13h20 à 13h30, puis après 16h30.

Remontée des représentants de parents d'élèves

TAP : plusieurs parents s'interrogent sur le contenu et le déroulé des activités.

Virginie Taillandier précise

- > Il y a eu peu d'absences d'animateurs sur la période.
- > En cas d'absence, le remplacement est assuré par des animateurs prévenus généralement assez tard, et qui n'ont donc pas eu le temps de construire leurs activités, ce qui explique peut-être que des élèves ressentent moins d'intérêt
- > 110 élèves inscrits → groupes de 14 à 18 élèves
- > Mis à part les absences, il y a de la continuité dans les activités et dans les animateurs.

Relevé des échanges

- > Questionnement sur le fait que les TAP vont perdurer ou non ? → Pour le moment, la volonté de CSM est de les maintenir. Une soixantaine d'animateurs de CSM, ainsi que plusieurs intervenants (artistes par exemple) ont une source de travail grâce à ces TAP, de qualité.
- > Quelques écoles de CSM ont choisi de passer en "4 jours", ce qui compliquent l'organisation existante.

6- PROJET D'ECOLE

Les axes visés sont :

Améliorer les compétences des élèves

- 1- Développer la persévérance et l'autonomie devant la tâche
- 2- Développer l'esprit de citoyenneté (valeurs de la République, porter secours, parcours citoyen...)
- 3- Améliorer le lexique, le vocabulaire (appui sur l'enseignement de l'oral)
- 4- Améliorer le graphisme et l'écriture
- 5- Numération et calcul : renforcer la construction du nombre et maintenir la culture commune du calcul mental

Assurer la continuité des apprentissages

Pour chacun des thèmes, l'équipe enseignante construit des outils, programmations, pour rendre ces enseignements cohérents de la PS au CM2, et même 6^{ème} (fin du cycle 3) par la poursuite du travail sur le secteur de collège de Châtel-Guyon.

Prendre en compte les difficultés des élèves

L'objectif de s'adapter aux besoins des élèves reste une priorité.

Cette année, un accent particulier est mis sur les points 3 et 4, mais les autres points sont travaillés également.

Le conseil d'école a validé les axes du projet d'école.

7- AIDE PERSONNALISEE AUX ELEVES EN DIFFICULTE / RASED

Dans la classe

C'est l'aide prioritaire, au quotidien

- > Aménagements pédagogiques pour les élèves qui en ont besoin : groupes de besoins, aide

individualisée, différenciation pédagogique, fabrication et utilisation d'outils particuliers, tutorat...

- > Séances en APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) peuvent également être proposées, en plus du temps scolaire « classique ».
- > Dans le cas de difficultés précises et/ou durables, des dispositifs particuliers peuvent être adoptés.

Dans l'école

- > Changements ponctuels de classe pour des enseignements ciblés.
- > Groupes de besoins avec des élèves de classes différentes

Quelques-uns de ces élèves peuvent, si cela se justifie, en accord entre l'équipe enseignante et l'équipe du RASED, et après information aux familles, être pris en charge par un enseignant spécialisé pour bénéficier d'une aide spécifique.

RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Le RASED est un dispositif du **pôle ressource** ayant une triple mission : **prévention, remédiation et communication**.

> Appui aux équipes pédagogiques dans l'aide aux élèves : prévenir, analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement, objectiver et comprendre les situations, croiser les approches, reconnaître et prendre en compte les différences entre élèves au sein de la classe, cerner leurs besoins et les obstacles qu'ils rencontrent, remédier aux difficultés.

- > Choix possible du RASED d'intervenir directement auprès des élèves.

> **Mme Cariat**, enseignante spécialisée dans l'aide à dominante pédagogique ("maître E"), peut intervenir dans des cas de difficultés d'apprentissage.

Elle peut intervenir en classe ou en dehors, individuellement ou en petits groupes.

> **Mme Rouillaud, psychologue de l'éducation nationale**, peut intervenir à la demande des familles ou des enseignants, avec l'accord des parents.

Il existe un autre type d'aide, à dominante relationnelle ("maître G"), mais aucun enseignant n'est en poste sur notre secteur dans cette spécialité.

Financement : les professionnels ainsi que leurs déplacements sont rémunérés par l'Education Nationale. Le matériel du RASED est financé par les communes (1€ par enfant inscrit pour la circonscription de Riom Combrailles). Dans notre cas, cet argent est collecté par la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge et sert au fonctionnement du RASED de toute la circonscription Riom Combrailles (5 maîtres E - 2,5 psychologues scolaires - 0 maître G actuellement). Le RASED remercie particulièrement les élus pour cet engagement.

Contact : Les parents peuvent demander l'intervention du RASED (le psychologue de l'éducation nationale peut intervenir à la demande des enfants, des parents ou des enseignants). Les demandes sont examinées en concertation avec l'enseignant de la classe. RASED basé à l'école élémentaire de Châtel-Guyon : 04.73.86.03.04

8- PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

Pour l'école de Loubeyrat, les risques identifiés sont :

- > Incendie > Séisme > Tempête
- > Accident chimique ou nucléaire > Intrusion

Avant les vacances d'automne, 2 exercices seront effectués :

Incendie (04/10/2022) : RAS, la procédure acquise, et bien vécue pour les PS.

Intrusion (« opération cache-cache ») → reportée à la rentrée

Un exercice "Intrusion" départemental sera effectué dans les prochaines semaines.

9- LOCAUX-MATERIEL

Entretien et aménagements

Comme chaque été, les employés communaux ont passé un temps conséquent à l'école. La commune a également fait appel à une entreprise de peinture.

> Entretien courant des cours et des locaux

> Grand ménage

> RADON : une vérification de l'efficacité des actions correctives mises en place (étanchéité, ventilation mécanique, aération des locaux...) doit être réalisée par mesurage avant le 14/09/2023.

M le Maire

→ Les relevés de la concentration « radon » qui ont conduit à cette problématique ont été réalisé durant la période de confinement (février 2020), donc à une période où l'école n'était absolument pas ventilée et hors période « normale » de fonctionnement...

→ Des travaux d'étanchéité et de mise en conformité des ventilations ont été effectués dans les pièces concernées, ainsi que l'aération régulière des locaux selon préconisations de l'ARS...

→ Un détecteur de radon a été acheté et installé par la commune afin de réaliser des relevés périodiques en situation « normale » de fonctionnement de l'école et afin de constater l'efficacité des actions correctives

→ Les taux relevés ont diminué, probablement bien inférieurs aux taux dans la plupart des maisons individuelles de notre secteur (en raison de la présence naturelle du radon), mais la commune a choisi de suivre les préconisations de l'ARS avec rigueur

→ Afin de vérifier et de valider les taux constatés après ces aménagements, l'APAVE va à nouveau intervenir en installant de nouveaux capteurs.

Les résultats seront communiqués publiquement.

> Le ménage de l'école est désormais confié à une entreprise extérieure.

> L'aménagement de la zone "city stade et skate parc" est en bonne voie. Les subventions ont été officialisées par tous les financeurs, mais sur la base des devis initiaux (année 2021 donc avant la crise « économique » que nous traversons). L'appel d'offre a été lancé. Les offres sont en cours d'analyse.

Les travaux devraient commencer dans les prochains mois.

A venir :

- > Réparation, purge, entretien du système de chauffage : la fin des travaux est prévue durant les vacances d'automne
- > Peinture d'une partie du groupe scolaire (reporté aux prochaines vacances)
- > Insonorisation des réfectoires (reportée aux prochaines vacances et voir avec CSM pour la partie qui les concernent)

Numérique

- > Entretien des ordinateurs et des tableaux numériques effectué courant septembre
- > Vote, par la commune de Loubeyrat, d'une subvention de 1 360€ à la coopérative scolaire pour l'achat de tablettes de classes (devis 2 200€)

10- BUDGET

Coopérative scolaire

> Soutenir tous les projets scolaires mis en place par les enseignants, qu'ils soient artistiques, sportifs, culturels, pédagogiques ... : financer l'achat de matériel, d'abonnements pour les classes, des sorties, des intervenants ...

> Fonctionnement dépendant des **subventions allouées par l'Amicale scolaire, la mairie, la communauté de communes**, mais aussi des actions menées par les enseignants (ventes des photos de classe, tombolas ...).

> Solde actuel (après abonnements et adhésions) : presque 0 €.

> Cette année encore, la coopérative scolaire sera gérée par 2 élèves (rotation des élèves) accompagnés d'un enseignant.

> Actions prévues par la coopérative scolaire : vente de soupe - vente de photos - vente de créations devant la boulangerie de Loubeyrat

Commune de Loubeyrat

> 38 euros par élève pour l'achat des fournitures scolaires.

> Coopérative scolaire : sur demande de subvention pour un projet particulier, et après délibération en conseil municipal.

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

> Combrailles Sioule et Morge, par l'intermédiaire de sa compétence « Enfance-jeunesse », est un soutien très précieux pour les écoles, en terme d'équipements et en terme de financement de sorties.

> Sorties sur les équipements du territoire communautaire :

Piscine et gymnase

Cinéma La Viouze : 1 fois par an par classe

Médiathèques : 1 fois par an pour la classe ayant des PS

1 fois par an pour la classe ayant des CP

Puis sur la médiathèque relais existante la plus proche

Maison de la musique : 1 fois par an par classe

Ecole de Musique : 1 fois par an par classe

Site de La passerelle : Spectacle uniquement (dans la limite de la programmation) 2 déplacements à 55 places par an par école

Ecole des sciences : 1 fois par an par classe

> Sorties pour projets « libres » :

5€/élève/an pour une sortie pédagogique OU 5€/élève/nuit/an pour une sortie avec nuitées.

Transports

> C'est la part la plus importante pour toutes les activités pédagogiques qui nécessitent un déplacement.

> La plupart sont pris en charge par Combrailles Sioule et Morge.

> Les autres le sont par la coopérative scolaire.

12- PARTENAIRES

Projets de l'amicale scolaire

- Vente de chocolats
- Vente de sapins de Noël
- 12-13 novembre 2022 : bourse aux jouets
- 10 Décembre : marché de Noël, vente de chocolats, sapins
- 2023 : galette des rois
- Février : carnaval
- Avril : Chasse aux oeufs
- Mai : Petanque
- Fin juin : Olympiades

Environ 15 personnes présentes à l'AG du 14 octobre, avec de nouvelles personnes prêtes à aider. Toutes les petites mains sont les bienvenues pour aider aux évènements de l'AS !

Fait le 19/10/2022

Secrétaire de séance
M Lénat

Président de séance
M Lénat

Ecole primaire de LOUBEYRAT
Le Suquet - 63410 Loubeyrat
09.61.02.73.34
Circonscription Riom-Combrailles